

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 04 mai 2023

**OBJET : Convention de rétrocession des réseaux du lotissement Rue des Pyrénées à Villesisclé**

L'An deux mille vingt trois

Le quatre mai,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la salle Claude Nougaro sur la commune de Bram,  
Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : quatorze avril 2023Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

**Présents** : Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Bruno BERTRAND, Marie-Hélène BOYER, Christian BRUSTIER, Thierry CADENAT, André CATHALA, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA-LAFFONT, Jean-Claude MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Éric MISSE, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, André VIOLA.

**Absents et excusés** : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Bernard BREIL, Régis BRUTY, Régis CALMON, Pierre CAZAL, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Henry FARNE, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Éric LANNES, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Michel PUJOL, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU, Floréal SOLER.

**Avant donné pouvoir** : Jérôme DARFEUILLE à Aurélien PASSEMAR, Muriel DENUC GUICHET à Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER à Alain ROUQUET, Catherine LASSALLE à Éric MISSE, Pascale RASTOUIL à André CATHALA, Estelle VILESPY à Pierre VIDAL.

M. le Président présente au conseil communautaire le lotissement de 5 lots, développé par le constructeur « Indivision Thel », situé Rue des Pyrénées à Villesisclé. L'opération comprend la création de 5 lots.

Une convention de rétrocession des réseaux peut être conclue entre la CCPLM et le constructeur.

Cette convention a pour but de définir les réseaux d'eau et d'assainissement qui seront rétrocédés et intégrés au domaine communautaire dès l'achèvement des travaux de finition et après constatation de leur conformité sur le terrain.

Ainsi, les réseaux rétrocédés sont :

- Réseau d'assainissement PVC 200mm sur 30ml.
- Réseau d'eau potable PVC 63mm sur 30ml.

- Branchements individuels d'eau potable : 3
- Branchements individuels d'assainissement : 2
- Accessoires divers eau potable (hormis défense incendie)
- Accessoires divers assainissement.

Au vu de ces éléments, le Président propose au conseil communautaire de l'autoriser à signer la convention de rétrocession des réseaux du lotissement Rue des Pyrénées à Villesisclé

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** la proposition du Président et l'autorise à signer la convention précitée et tout acte s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

à l'unanimité,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président



André VIOLA

Le secrétaire de séance

A blue ink signature of Christian OURLIAC.

Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 11/05/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 15/05/2023

Le Président

André VIOLA

